



Résolution pour renforcer la coopération internationale pour lutter contre la criminalité transnationale organisée

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 23 et 24 octobre 2010 à Montreux, en Suisse, à l'occasion du XIII^e Sommet de la Francophonie,

Profondément attachés aux valeurs fondamentales de la Francophonie, en premier lieu la paix, la démocratie et les droits de l'Homme, réaffirmées dans la Déclaration de Québec, adoptée à l'occasion de la XII^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage (17-19 octobre 2008) ;

Rappelant que les Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage ont exprimé lors de la X^e Conférence (Ouagadougou, 26-27 novembre 2004) leur inquiétude face à la criminalité, en particulier le crime organisé, qui constitue une source d'instabilité tant au niveau individuel que sociétal ainsi qu'une menace à la sécurité, et ont réitéré leur engagement à lutter contre le crime organisé sous toutes ses formes ainsi que la corruption ;

Nous félicitons que, par la déclaration présidentielle adoptée lors de la présidence du Burkina Faso, le 8 décembre 2009, le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies ait noté avec inquiétude les graves menaces que le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée connexe font peser sur la sécurité internationale et se soit montré préoccupé par le lien de plus en plus étroit, dans certains cas, entre le trafic de drogue et le financement du terrorisme ;

Constatant la menace croissante que constituent pour certains pays au sein de l'espace francophone les activités multiples des réseaux de la criminalité transnationale organisée, dont les trafics de drogues et le trafic des personnes, en particulier leur impact négatif sur la sécurité régionale et internationale, sur la stabilité des États et leur bonne gouvernance ainsi que sur le bien-être de leurs populations ;

Convaincus qu'il est essentiel pour faire face à ces menaces de mieux coordonner les activités de l'Organisation des Nations Unies, des autres organisations internationales, régionales et sous-régionales, y compris avec les agences sectorielles, et d'intensifier la coopération transrégionale et internationale afin de lutter contre le problème de la drogue dans le monde et les activités criminelles connexes sur la base d'une responsabilité commune et partagée ;

Exprimons notre inquiétude face à la menace grave que font peser les multiples formes de criminalité transnationales organisée et les trafics de drogues et le trafic de personnes sur la sécurité régionale et internationale, sur la stabilité et la bonne gouvernance des États ainsi que sur le développement et le bien-être des populations ;

Affirmons la volonté des États ayant le français en partage de lutter ensemble contre la criminalité transnationale organisée, en mettant en œuvre une approche intégrée et équilibrée pour faire face à ce fléau dans toutes ses dimensions et sur la base d'un principe de responsabilité commune et partagée ;

Rappelons l'importance de l'universalisation et d'une mise en œuvre efficace des conventions de référence des Nations Unies en matière de lutte contre les trafics de drogues, contre la criminalité transnationale organisée et contre la corruption, ainsi que la nécessité de soutenir les initiatives sous-régionales et régionales existantes et de renforcer l'assistance technique pour lutter contre la criminalité transnationale organisée ;

Sommes résolus, à ce titre, à prendre toutes les mesures efficaces aux échelons national, sous-régional, régional et international pour mieux coordonner nos actions et intensifier la coopération, notamment au travers de l'échange d'expertise et d'informations, pour lutter contre les activités multiples des réseaux de la criminalité transnationale organisée.